

Europe, vers l'étreinte finale

par Enrique Barón

Le président Chirac a fait il y a quelques temps une proposition : une Constitution pour l'Europe. C'est une évolution ; même plus : un revirement fondamental. Replaçons-le dans le débat actuel sur l'avenir de l'Union européenne et de ses institutions.

Joschka Fischer a eu le mérite de sortir, enfin !, ce débat européen d'une anesthésiante torpeur. Certes, des voix aussi autorisées que celles des présidents allemand et italien Johannes Rau et Carlo Azeglio Ciampi, celles du tandem de vétérans Giscard d'Estaing-Schmidt, ou celle encore d'un Jacques Delors toujours sur la brèche, toutes ou presque, parlent de fédéralisme. Mais le ministre allemand des affaires étrangères a su se hisser à la « une » de l'actualité en se défaisant de la rigidité inhérente à sa fonction. Une provocation bienvenue : comme dit Goethe, « *chaque génération doit gagner ce dont elle a hérité* ».

Il est quand même paradoxal qu'un demi-siècle après la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 et les aspirations de Jean Monnet à un objectif commun de fédéralisation européenne, et alors que l'ouvrage est quasiment achevé, le fait de parler d'une fédération apparaisse à la limite du subversif. Quel succès pour la presse anglo-saxonne, nourrie de l'hostilité systématique des conservateurs

britanniques, qui ont réussi à faire de cette expression un tabou !

Car, en réalité, il y a deux débats. L'un est politique, l'autre concerne la méthode. « *Quo vadis, Europa ?* » consiste à magnifier une Union européenne dans des valeurs communes, l'Union encadrée par la Charte des droits fondamentaux, à l'épreuve des événements en Autriche et du prochain élargissement. L'article A des traités stipule une « *union de plus en plus étroite entre les peuples* ». Là, le dilemme de la construction européenne, éternel dieu Janus, se répète. Cette « *union* » aboutira, sans nul doute, à une étreinte finale, face à une dissolution tant redoutée en zone de libre-échange. Deux piliers soutiennent pour l'instant cette Union : les hautes parties contractantes que sont les Etats et les citoyens, et le triangle de base institutionnel Commission-Parlement-Conseil sous le regard vigilant de la Cour de justice.

Notre débat n'a donc pas surgi *ex novo* ; simplement, l'avenir doit se construire sur la base du présent. Aussi est-il utile de rappeler le poids de l'Histoire, cette histoire européenne, « *enfer et paradis* », décrite par Braudel. Notre passé n'est pas fait que d'Etats-nations. Nous partageons la conception grecque de l'homme, le droit romain, l'héritage judéo-chrétien mais aussi islamique, la Renaissance et les Lumières. Rois, empereurs et dictateurs avaient en commun une concep-

tion de l'Union européenne qui relevait surtout de l'entreprise familiale. Aujourd'hui la relation franco-allemande, « *une histoire, deux mémoires* », occupe une place centrale mais pas unique. Car nous sommes quinze Etats avec 380 millions de citoyens qui ont un leurs destins, et demain nous serons vingt-sept ou vingt-huit pays avec 480 ou 580 millions d'habitants.

Ne jouons pas aux poupées russes avec nos institutions ; tous nos efforts doivent être basés sur l'égalité des droits entre les associés et l'unité du système institutionnel

Est-ce le moment de faire le grand saut ? Il convient de définir ce que nous entendons par fédéralisme ; en nous référant à la littérature politique américaine, les « *Federalist papers* », il s'agit « *classiquement* » de l'absence de centralisation, de la négociation permanente, du caractère constitutionnel, de la territorialité, avec une « *double nationalité* », de l'équilibre entre les pouvoirs et de l'autonomie tant qu'elle ne contrevient pas aux principes de l'Union.

Consensus et coopération active entre des pouvoirs qui tiennent à préserver leur intégrité respective, l'horizon fédéraliste est inséparable

des grands thèmes de la conférence intergouvernementale en cours. Les questions-clés touchent au partage de pouvoir fédératif :

- la composition de la Commission : les thèses actuelles hésitent entre une option plus intergouvernementale (un commissaire européen par pays) et une option plus communautaire (vingt commissaires, par rotation) ;

- la règle de la majorité au Conseil, comme méthode de prise de décisions, avec une nouvelle pondération des voix qui tienne compte de la population.

La règle de la majorité au Conseil (et non plus la « *bloquante* », « *l'impossible* » unanimité) implique la codécision législative avec le Parlement européen et le contrôle juridique des décisions par la Cour de justice. Il y a, on le sait, dans divers pays, des résistances à ce passage à la majorité, c'est pour cela que la question des coopérations renforcées, qui sont une avant-garde de l'intégration, est devenue une question cruciale. Avec la Charte des

droits fondamentaux, et également la définition de la défense européenne, on peut se faire une idée de l'ampleur du débat constitutionnel... qui se déroule, malheureusement, à huis clos !

Ce ne sont pas des fédéralistes utopistes qui ont défini ces thèmes, puisqu'il s'agit d'une initiative du Conseil lui-même. Comment y recadrer le coup de tonnerre de Joschka Fischer ? En critiquant le fait que ses mesures, énoncées bien sûr « *à titre personnel* », ignorent l'équilibre institutionnel actuel. Il propose un président de l'Union élu au suffrage universel alors que la logique actuelle est celle d'un président de la Commission ayant un profil de premier ministre parlementaire. Car ce sont, en effet, ne l'oublions pas, des régimes parlementaires qui prédominent dans notre Europe composée de huit Républiques et sept monarchies... Adieu, rois, reines, ducs ?... Difficile ! Voilà qui rend improbable, actuellement, une solution de type présidentiel, comme aux Etats-Unis.

Joschka Fischer est flou également sur le système parlementaire, et sur les relations entre « *son* » président élu et la Commission. Un double mandat, comme si les députés du Bundestag devenaient également membres du Landtag, ne serait-ce pas un retour en arrière ? Comment résoudre la crise du Conseil, qui a littéralement explosé sans qu'aucune instance démocrati-

que impose la moindre cohérence dans son action ? Ne jouons pas aux poupées russes avec nos institutions ; tous nos efforts pour constituer cette avant-garde ou noyau dur ou groupe pionnier doivent être basés sur l'égalité des droits entre les associés et l'unité du système institutionnel.

J'ajoute qu'il y a une dimension essentielle de notre système démocratique, l'euro. Ne l'oublions pas. Monnaie fiduciaire, à nous de la faire accepter par nos concitoyens et de la défendre par un pouvoir économique renforcé. C'est une question de solidarité, un autre pan de notre débat : le fédéralisme... fiscal !

Union économique flirte depuis longtemps avec le fédéralisme : Banque centrale européenne, Cour de justice... nous nous promettons de réussir la monnaie unique et une politique étrangère et de sécurité commune, et de résoudre démocratiquement la question de notre propre financement. Les Européens ne peuvent rester éternellement au stade des fiançailles platoniques ou des brèves rencontres émoussées. Le système le plus équilibré et le plus démocratique est fédéral : il faut maintenant aboutir. Allons vers l'étreinte finale, c'est là ce que nous aurons de meilleur !

Enrique Barón est président du groupe socialiste au Parlement européen.